1883. Quand l’eau rentre.

Rocheray, le 13 janvier 1883

Monsieur le Syndic !

Vous n’ignorez pas qu’il y a aujourd’hui dix-neuf jours que nous sommes inondés. Pensez, Monsieur, quelle perte cela nous occasionne. Lits, garde-robes, fourneaux, ont restés dans l’eau, n’ayant pu les sortir à temps moi seul. Les paillasses des lits vont être perdues, et quand on pourra rentrer, il en faudra faire des neuves. Il y a eu 18 ½ pouces d’eau dans les chambres et cuisine, mais elle a beaucoup diminué.

Ma femme qui n’était pas trop bien remise est retombée malade. Elle est pleine de douleurs par tout le corps, c’est avec beaucoup de peine et de temps qu’elle peu faire une partie de son ménage.

Sans ce malheur, j’aurais pu m’en tirer seul, il y avait passablement de graines à moudre et la scie était prête à marcher. Dieu sait combien de temps il me faudra attendre avant de pouvoir commencer.

C’est pourquoi, Monsieur le Syndic, je me recommande à vos bontés de bien vouloir m’accorder un prompt secours pour m’aider à passer le reste de ce terrible hiver.

Espérant, Monsieur, que vous daignerez comprendre ma position et adhérer à ma demande au plus tôt possible.

Recevez, Monsieur le Syndic, l’assurance de ma parfaite considération.

Votre dévoué : Ls Augte Lugrin

Le Moulin du Rocheray quelque trente ans plus tard. Il a probablement cessé ses fonctions industrielles pour se reconvertir dans le tourisme.